LAS 1/ MODALITÉS DE PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

2022/2023	L'ETUDIANT PEUT CANDIDATER 2 FOIS AUX FILIERES MMOPK (Medecine / maïeutique / odontologie/pharma/ kiné) (3)							
JE SUIS ETUDIANT EN LAS 1	J'ai validé mon année universitaire • j'ai obtenu ≥ 10/20 de moyenne générale sur l'ensemble de mon l'année. ⁽¹⁾	ET	J'ai candidaté en MMOPK i'ai validé mes 3 UE de santé au S1 + S2	<mark>si</mark>	Je suis admis aux fillières MMOPK par admission directe (1 ^{er} groupe/ Gd admis) ou à l'oral (2 ^{ème} groupe)	•	Je passe en L2 de la filière (MMOPK) en fonction de mon classement	
	J'ai validé mon année universitaire i'ai obtenu ≥ 10/20 de moyenne générale sur l'ensemble de mon l'année. (1)	ET	J'ai candidaté en MMOPK i'ai validé mes 3 UE de santé au S1 + S2	MAIS	Je suis admis dans une filière qui ne me convient pas	•	Je passe en LAS 2 de ma licence	
	J'ai validé mon année universitaire ⑤ j'ai obtenu ≥ 10/20 de moyenne générale sur l'ensemble de mon l'année. ⁽¹⁾	MAIS	Je ne peux pas candidater en MMOPK (a) je n'ai pas validé mes 3 UE de santé	•	Je passe en LAS 2 de ma licence	Je p	Je pourrais candidater au MMOPK en LAS <mark>ou</mark> en LAS 3	
	Je ne valide pas mon année universitaire de LAS 1	•	Je redouble en L1 de ma licence ou je me réoriente (via Parcoursup)		Je pourrais reprendre l'option santé à partir de la L2 qui deviendra alors une LAS 2. Et je pourrais candidater en MMOPK en LAS 2 et en LAS 3 (3)			
Les notes des UE validées en santé, pourront être conservées l'année suivante. Sous réserve d'une modification de programme.								
JE SUIS dans une L1 qui propose une LAS ⁽²⁾	SI Je valide mon année de L1	+	Je peux prendre l'option santé ma L2 devient une LAS 2	0	Je pourrais candidater au MMOPK dès la LAS 2 ou en LAS 3 (si je rempli les conditions)			

INFOS EN +

- (1) En LAS 1 tout se compense, les ECUE, les UE santé et UE mineures, le semestre 1 et le semestre 2
- (2) 8 licences proposent une LAS (Lettres/psycho/histoire/eco-gestion/droit/ST/SV/ STAPS)
- (3) En LAS une chance est décomptée uniquement si l'étudiant fait acte de candidature en mars ET cette candidature sera prise en compte <u>si et seulement si l'année</u> universitaire est validée (en session1)